

FICHE TECHNIQUE

Cheville fischer M



Applications :

A utiliser dans : Béton, pierres naturelles, parpaings pleins, panneaux en plâtre plein, briques à perforations verticales, parpaings perforés silico-calcaires, parpaings creux, béton cellulaire.

Pour fixer : Machines, structures métalliques, grilles de protection, distributeurs automatiques, appareils de carottage.

Description :

Chevilles en nylon renforcé de fibres de verre avec cône d'expansion en laiton pour montages avec vis à métaux ou tiges filetées.

Du fait de sa capacité d'expansion élevée, la cheville compense les inégalités de perçage et les imperfections du support.

La cheville convient très bien à la fixation dans des plaques minces en béton, en pierres factices ou autres supports résistants à la compression.

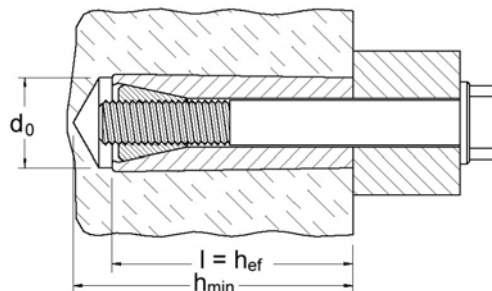
Instructions de montage :

Dans les matériaux et parpaings perforés moins résistants à la compression, adapter le couple de serrage en fonction du matériau.

Avantages :

- Corps de la cheville fermé avec cache anti-poussière.
- Absorbe les vibrations, d'où emploi particulièrement recommandé pour fixation de machines.

Données techniques :



Type	Art. n°	d ₀ Foret ∅	h _{min} Prof. de perç. mini mm	h _{ef} Prof. d'ancrage mini mm	l Long. cheville mm	Taraudage M	T _{inst} Couple de serrage ¹⁾ Nm
M 5	50505	10	45	35	35	M 5	4
M 6	50506	12	50	40	40	M 6	7
M 8	50508	16	65	50	50	M 8	16
M 10	50510	20	80	60	60	M 10	32
M 12	50512	24	90	70	70	M 12	54
M 16	50516	32	120	90	90	M 16	110

¹⁾ Les couples de serrage sont valables pour des vis de classe de résistance ≥ 5.8

Charges limites de service²⁾ en daN

Support	M 5	M 6	M 8	M 10	M 12	M 16
Béton \geq C 20	115	135	245	410	600	930

²⁾ Charges limites de service d'une cheville pour la traction axiale, le cisaillement et la traction oblique sous tous les angles. Elles supposent l'emploi d'une vis classe de qualité 5.8 mini, et une longueur d'emprise dans le cône d'expansion de 1 diamètre de vis minimum. Les charges limites de service non pondérées ont été déterminées par référence à la Norme NFE 27-815. Pour les calculs aux états limites, les charges limites ultimes correspondent aux charges limites de service multipliées par le coefficient 1,33.

Mise en œuvre :

